240. Arrêté du 6 mai 1890 promulguant dans la colonie le décret du
28 janvier 1890 portant reglement sur la solde et les acces-
soires de solde
241. Arrêté du 6 mai 1890 promulguant dans la colonie le décret du
12 décembre 1889 portant reglement sur les indemnités de .
route et de séjour, le transport de bagages et les passages 175
242. Arrête du 6 mai 1890 fixant les prix de revient des rations de
vivres, combustible et fourrage delivrées aux troupes en garni-
son à Tahiti et aux autres rationnaires
243. Arrêté du 6 mai 1890 rendant applicables à tous les marches
passés dans la colonie les conditions générales du 20 octobre
1889 pour les marchés passés en France
244. Arrêté du 6 mai 1890 dispensant le sieur Evenou (Emile-Auguste)
de la production de son acte de naissance à l'effet de contracter
mariage
245. Arrêté du 12 mai 1890 nommant les assesseurs du tribunal de
commerce pour l'année 1890
346. Arrêté du 14 mai 1890 promulguant dans la colonies le décret du 21 février 1890 qui modifie le décret du 5 octobre 1889 portant
constitution du corps du commissariat colonial. (Décret y
annexé.)
247. Arrêté du 14 mai 1890 accordant dispense d'âge à la demoi-
selle Taha a Elena Tom Carillo a l'effet de contracter mariage. 188-
·
248. Arrèté du 28 mai 1890 accordant dispense d'âge au sieur Tepare
a Tematahiapo a Faua a l'effet de contracter mariage 188
249. Arrêté du 28 mai 1890 dispensant le sieur Lee Ayeung, dit Tereni,
nº 143, de la production de son acte de naissance à l'effet de
contracter mariage
250. Arrêté du 29 mai 1890 ouvrant au Directeur de l'Intérieur, au
titre du budget colonial, exercice 1890, un crédit provisoire
de 2,500 fr
No. 21 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1
252 à 264 Nominations, mutations

Nº 232. — CIRCULAIRE du Sous-Secrétaire d'Etat des Colonies portant suppression de la ration de tafa dans les colonies.

Le Sous-Secrétaire d'État des Colonies à Monsieur le Gouverneur des Établissements français de l'Océanie.

(Colonies. - 3° Division - 7° Bureau.)

Paris, le 14 février 1890.

Monsieur le Gouverneur, — Mon attention a été récemment appelée sur la quantité de tafia entrant dans la composition de la ration des troupes stationnées dans nos divers établissements d'outre-mer.